

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 avril 2021

FIN DE VIE - (N° 4042)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

SOUS-AMENDEMENT

N ° 3124

présenté par

Mme de Vaucouleurs

à l'amendement n° 3043 de M. Falorni

ARTICLE ADDITIONNEL

AVANT L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant:

Supprimer le mot :

« notamment »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Dans le domaine du droit la rédaction doit être concise et sans ambiguïté, ce qui n'est pas le cas lorsque l'on a recours à l'expression « notamment ».